

**VOUS ÊTES SANS MÉDECIN, VOUS  
ATTENDEZ LONGTEMPS UN  
RENDEZ-VOUS DE SPÉCIALISTE,  
VOUS ÊTES OBLIGÉS DE VOUS  
DÉPLACER LOIN,  
REJOIGNEZ NOUS !**



# NEWSLETTER JANVIER 2019



LE MOT DU  
PRESIDENT

---

LA VIE DE  
L'ASSOCIATION

---

L'ACTU DU MOIS

---

LES RENDEZ-VOUS A  
VENIR

---

INFOS DIVERSES

ASSOCIATION DE  
CITOYENS CONTRE LES  
DESERTS MEDICAUX

10 rue Maryvonne Rosse  
53000 Laval

desertsmedicaux@gmail.com

06 14 93 89 45

# LE MOT DU PRESIDENT

Adhérentes, adhérents,

Nous avons fait notre 2ème assemblée générale et notre seconde réunion publique le 24 novembre. Cette dernière a été riche d'informations grâce aux différents intervenants, mais malheureusement, le public a été trop peu nombreux, probablement à cause du mouvement des « gilets jaunes » et sans doute du lancement des illuminations de Laval.

Ce n'est pas grave, nous gardons notre motivation pour défendre nos droits, vos droits. Alors n'hésitez pas à renouveler votre adhésion et à faire adhérer autour de vous.

A nous d'être le plus grand nombre possible d'adhérents, que nous ayons ou pas de médecin traitant, que nous attendions longtemps ou pas un rendez-vous chez un spécialiste.

Alors n'hésitez pas à imprimer le bulletin d'adhésion joint à cet envoi et à motiver vos connaissances, vos amis, votre famille.

Au nom du Conseil d'Administration, nous vous adressons tous nos vœux de bonheur, de réussite et bien évidemment de bonne santé à vous et vos proches.

## LA VIE DE L'ASSO

L'assemblée générale s'est déroulée le 24 novembre. Plusieurs modifications statutaires ont été adoptées, tout comme les rapports moral et financier.

Plusieurs problèmes ont été passés en revue lors de notre assemblée générale : notamment concernant le bilan du Service Médical de Proximité Henri Dunant, qui fonctionne avec des médecins retraités, et qui bénéficie d'argent public, versé par le Conseil Départemental de la Mayenne, et la ville de Laval. Sophie DIRSON, conseillère municipale en charge de la santé, va faire remonter notre demande de connaître le bilan de l'activité de ce service de proximité. Nous avons déjà fait cette demande à plusieurs reprises, toujours en vain.



Fin décembre, nous apprenions que la maternité du Centre Hospitalier du Nord Mayenne serait fermée jusqu'au 21 janvier, faute de médecin anesthésiste. L'ACCDM a communiqué à ce sujet, et défend encore, une régulation d'installation des médecins, car il est clair que si le nombre de médecins augmente, ils sont toujours aussi mal répartis sur le territoire ! Nous sommes donc



solidaires de l'association AUDACE53 qui défend l'hôpital de Mayenne. L'ACCDM se tient prêt à prêter main-forte pour une mobilisation citoyenne. (Communiqué de presse en pièce jointe).

# L'ACTU DU MOIS

DEBUT SEPTEMBRE L'ASSOCIATION A COMMUNIQUE SUR LES AIDES INCITATIVES MISES EN PLACE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNEES...SUJET QUI A FACHE LES RESPONSABLES LOCAUX ! MAIS IL EXISTE AUSSI UNE AUTRE REMUNERATION DES MEDECINS : LA ROSP (LA REMUNERATION SUR OBJECTIFS DE SANTE PUBLIQUE). VOILA QUELQUES INFORMATIONS UTILES ! (Source : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr))

## La Rémunération sur Objectifs de Santé Publique (ROSP),

- Avec de nouveaux indicateurs la ROSP adulte est valorisée à 940 points, auxquels il faut ajouter les points de la ROSP enfant (305 points) soit au total 1245 points ou 8715 € au maximum.
- Toutes les informations sur les indicateurs : <http://convention2016.ameli.fr/valoriser-lactivite/nouvelle-rosp/#1512572054259-58d2b979-1877>

## Le forfait structure,

- Aide financière à l'organisation et à l'informatisation du cabinet.
- Rémunération annuelle selon le niveau d'atteinte des indicateurs.
- Observation de l'atteinte des indicateurs au 31/12 de chaque année
- Ouvert à tous les médecins exerçant en cabinet individuel ou en groupe quelles que soient leur spécialité médicale et leur secteur d'exercice (secteur 1 ou 2).
- Rémunéré selon un système de points (7€/point).
- Forfait en 2 volets : équipement du cabinet et services aux patients :

- Jusqu'à 1750€ en 2017, Soit 250 points
- Jusqu'à 3220€ en 2018, Soit 460 points
- jusqu'à 4620€ en 2019, Soit 660 points

## La Majoration Personnes âgées

- Valorisation de toutes les consultations pour les patients de plus de 80 ans de 5 € par consultation

## La RMT (Rémunération Médecin Traitant) pour les ALD (Affection Longue Durée)

- Forfait de 40 € pour chaque patient en ALD (y compris les enfants)

Et du côté des pharmacies..

### Rémunération sur objectifs de santé publique : les principaux résultats pour 2016



5 777 € reçus en moyenne par pharmacien pour la Rosp « génériques »

## Le Forfait Patientèle Médecin Traitant (FPMT)

- Il concerne désormais tous les patients, y compris les enfants
  - 0-6ans = 6 €/patient
  - 7 à 79 ans hors ALD = 5 €/patient
  - > 80 ans sans ALD = 42 €/patient
  - ALD < 80 ans 42 €/patient
  - ALD > 80 ans = 70 €/patient

⇒ Rappelons que l'ensemble de ces rémunérations et les revalorisations des actes aboutissent à une majoration moyenne de 16 000€ de chiffre d'affaires pour les médecins généralistes.

# RDV A VENIR

- Conseil Territorial de l'Orne le 29 janvier
- Participation aux 2ndes Assises de la santé de la Ville d'Alençon le 30 janvier
- 2 membres de l'ACCDM vont être auditionnés à l'Assemblée Nationale, le 16 janvier, sur une nouvelle proposition de loi visant à réguler l'installation des médecins. Nous vous demandons de donner votre avis sur *cette loi fournie en pièce jointe*.



# INFOS DIVERSES

L'association avait fait une demande de subvention au Conseil Départemental de la Mayenne. La somme demandée était de 500€. Nous avons reçu un refus. Comment l'expliquer alors que le département de la Mayenne va dépenser plus de 200 000€ pour sous-louer des bureaux dans la Tour Montparnasse à Paris, à une société mayennaise pour soi-disant attirer des entreprises en Mayenne. Nous allons probablement prendre contact avec l'association AUDACE53 pour faire un communiqué de presse dénonçant cette dépense d'argent public qui serait plus utile dans les EHPADs.

## Rappel des contacts utiles :

ACCDM : 06 14 93 89 45 – [desertsmedicaux@gmail.com](mailto:desertsmedicaux@gmail.com)

ACCDM Orne : 06 58 81 59 61 ou 02 33 37 47 77 – [desertsmedicaux.orne@gmail.com](mailto:desertsmedicaux.orne@gmail.com)

